

Décision

Générale

colonial

Décision n° 24-430-1932 Commissions.

n° 24-430-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 septembre 1932

Numéro JO
n° 430 du 30/09/1932

Date du numéro
30 septembre 1932

TEXTE INTÉGRAL

une commission, composée de : M. Ronssan. chef du service des travaux publiés, président; MM. Félix: administrateur adjoint; Coupa, commissaire de police; un membre désigné par la Chambre de commerce; Cbamsan Isnmël, cadi de Djibouti; Farali Samatar, recruteur de passagers, notable indigène, membres. se réunira, à l'effet «le réglementer les conditions de circulation des charrettes à bras, dites « bédani ». dans les rues de Djibouti. Un rapport condensant les propositions «le la commission sera fourni par le président et adressé au chef de la colonie.